

# LES CAHIERS DANS LES MANUSCRITS LATINS DU HAUT MOYEN AGE<sup>(1)</sup>

Jean VEZIN

E.P.H.E — Paris

Plutôt que de présenter un exposé général sur la manière dont les spécialistes des manuscrits latins entendent la codicologie, il nous a semblé préférable de décrire les résultats qui paraissent acquis dans un domaine particulier, celui des cahiers dans les manuscrits du haut Moyen Age. Ainsi, nous pourrions parler de problèmes concrets et, nous l'espérons, donner matière à des comparaisons fructueuses avec les faits observés dans les manuscrits arabes, puisque la forme commune des livres dans les pays qui entourent la Méditerranée est le codex que les peuples de cette région ont hérité de l'Empire romain.

Au cours de la phase préliminaire de l'étude d'un manuscrit, l'examen attentif des cahiers qui le composent peut fournir des indications de grande importance, soit qu'il révèle des irrégularités ou des lacunes dans le volume, soit qu'il permette de relever un certain nombre d'indices sur la région ou l'époque de sa réalisation. Ce deuxième aspect des choses est particulièrement précieux dans le cas de manuscrits copiés au moyen d'écritures très stéréotypées et donc difficilement datables. C'est une des explications de l'attention particulière que portent à la codicologie les spécialistes des manuscrits hébraïques.

---

(1) Pour de plus amples détails, on se reportera aux ouvrages généraux suivants : Wilhelm WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 4<sup>e</sup> éd. (Graz, 1958), ouvrage très précieux par les nombreuses références à des textes antiques et médiévaux qu'il fournit. Bernhard BISCHOFF, *Paläographie des römischen Altertums und des abendländischen Mittelalters*, 2<sup>e</sup> éd. (Berlin, 1986), trad. française et anglaise: Elisa RUIZ, *Manual de codicologia* (Madrid, 1988) ; Jacques LEMAIRE, *Introduction à la codicologie* (Louvain-la-Neuve, 1989) ; Jean VEZIN, *La réalisation matérielle des manuscrits latins pendant le haut Moyen Age*, dans *Codicologica 2. Eléments pour une codicologie comparée*, éd. Albert Gruys et J.P. Gumbert (Leiden, 1978), p. 15-51, figs. ; *id.*, *La fabrication du livre manuscrit*, dans Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER, *Histoire de l'édition française*, to. I... (Paris, 1982), p. 25-47 ; Denis MUZERELLE, *Vocabulaire codicologique, Répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits* (Paris, 1985), (Rubricae, histoire du livre et des textes, I).

Dans le domaine latin, il est assez souvent possible de dater et de localiser les écritures avec une précision relativement convenable, quoique, par exemple, les manuscrits copiés dans la Péninsule ibérique du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles soulèvent des problèmes fort difficiles de datation dont témoignent les différences d'appréciation qu'on peut observer chez des auteurs à la compétence reconnue. Il en va aussi de même, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, des écritures gothiques particulièrement soignées qui étaient utilisées dans les livres de luxe.

Il existe aussi des cas où l'examen de certaines caractéristiques dans la réalisation matérielle des cahiers permet de mettre en évidence des influences particulières. D'un point de vue plus général, ce genre d'étude permet de comprendre, au moins dans une certaine mesure, le mode de réalisation des livres à des époques où les sources écrites sont très rares sur ce sujet et où les sources iconographiques se révèlent souvent d'une interprétation très délicate.

Pour ces différentes raisons, un examen minutieux de particularités en apparence insignifiantes peut apporter de très utiles renseignements aux rédacteurs de catalogues ou aux utilisateurs des manuscrits.

Dans cet exposé, nous nous limiterons à l'examen des manuscrits latins de la première partie du Moyen Age, celle qui correspond à la prédominance des *scriptoria* établis à l'intérieur des monastères ou dans l'enceinte des cathédrales. Après cette époque, commencent à apparaître des ateliers laïcs de production des livres. Ces ateliers prennent de plus en plus d'importance à mesure que se développent les Universités au XIII<sup>e</sup> siècle. Le mécénat princier, qui a toujours existé, prend alors des formes nouvelles ; de nouvelles couches sociales accèdent enfin à certaines formes de livre. Ces bouleversements intellectuels et sociaux auront des répercussions importantes sur les modes de production des manuscrits, surtout vers le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle qui servira de limite inférieure à notre enquête.

On comprendra que notre intention est d'étudier seulement les cahiers de parchemin. Nous savons que le papyrus a été employé jusqu'en plein XI<sup>e</sup> siècle dans le monde latin ; mais les livres sur papyrus conservés sont trop peu nombreux pour permettre une vue d'ensemble. Pour d'autres raisons, nous ne nous intéresserons pas non plus aux manuscrits sur papier. Il faut en effet attendre la seconde moitié, et même la dernière décennie, du XIV<sup>e</sup> siècle pour voir ce matériau employé de manière vraiment significative dans la copie des livres.

Le parchemin<sup>(2)</sup> est fabriqué, nous le savons, à partir de la peau d'animaux d'espèces très différentes. Dans le monde latin, ce sont surtout les peaux

---

(2) Ronald REED, *Ancient Skins, Parchment and Leathers* (London, New York, 1972) ; id., *The Nature and Making of Parchment* (Leeds, 1976).

de veau, de mouton et de chèvre qui ont été ordinairement employées. La différence essentielle entre le parchemin et le cuir provient du fait que l'on tend fortement le parchemin sur un cadre pour le faire sécher. Les fibres de collagène de la peau sont orientées dans une direction déterminée à cause de cette tension alors qu'elles conservent leur position d'origine dans le cuir.

Les techniques de fabrication du parchemin n'étaient pas toujours les mêmes ; les peaux de certains animaux étaient employées avec prédilection dans des régions déterminées. Cela donnait aux feuilles de parchemin une apparence particulière, aussi, dans quelques cas privilégiés, la seule vue du parchemin permet-elle de se faire une idée sur son origine. C'est vrai, en particulier, du parchemin originaire des îles, Grande-Bretagne et Irlande. Le parchemin insulaire est épais, peu souple, pelucheux et un traitement particulier empêche de bien distinguer le côté chair du côté poil. Aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, notamment, on remarque dans beaucoup de manuscrits italiens la couleur grisâtre du côté poil, alors que dans les livres d'autres provenances, il est plutôt jaunâtre. Au XIII<sup>e</sup> siècle, des méthodes nouvelles permettent de fabriquer un parchemin très blanc et très fin dans lequel, aussi, la peau a été grattée de telle manière qu'on ne distingue pas les côtés poil et chair. Nous n'insisterons pas sur l'emploi du parchemin teint, le plus souvent en pourpre, qui était réservé à de très rares manuscrits de grand luxe.

Actuellement, des recherches sont faites dans plusieurs pays pour mettre au point des méthodes d'identification des animaux<sup>(3)</sup> dont la peau a été utilisée pour faire du parchemin ou du cuir. Il s'agit d'une entreprise difficile lorsqu'on a affaire à des documents vieux de huit à quinze siècles qui ont subi toutes sortes de modifications dues au vieillissement ; mais on peut espérer qu'il sera un jour possible de définir plus précisément que nous ne pouvons le faire aujourd'hui la nature d'une peau.

Suivant les époques, le nombre de feuillets employés pour former un cahier a subi des variations significatives. Dans les plus anciens manuscrits, ceux qui remontent aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, les cahiers comptent, en règle générale, quatre ou cinq feuilles de parchemin, soit huit ou dix feuillets. Au moins jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, les cahiers des manuscrits copiés dans les îles ou dans les *scriptoria* du Continent influencés par les usages insulaires compteront en général dix feuillets. Certains en auront même bien plus, parfois jusqu'à une vingtaine, sans doute par suite de la survivance d'usages qu'on observe dans des manuscrits des premiers siècles de notre ère.

---

(3) Anna DI MAJO, Carlo FEDERICI, Marco PALMA, *La pergamena dei codici altomedievali italiani, indagine sulle specie animali utilizzate*, dans *Scriptorium*, 39 (1985), p. 3-12, pl. 1-6.

Toutefois, dans l'ensemble du monde latin, on suit, presque sans exception, la règle du cahier de huit feuillets jusqu'à l'époque de l'essor des Universités dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Alors, sans doute parce qu'on dispose d'un parchemin beaucoup plus mince, les cahiers comptent souvent douze, dix-huit, vingt-quatre feuillets et parfois même davantage. Les livres réalisés à Bologne se signalent alors par leurs cahiers de dix feuillets<sup>(4)</sup>.

Il est aussi intéressant d'examiner l'agencement de feuillets à l'intérieur des cahiers. Le parchemin est presque toujours disposé de telle sorte qu'un côté poil est placé face à un côté poil et un côté chair face à un côté chair. Cette disposition est si constante, aussi bien dans le domaine grec que dans le domaine latin qu'on lui a donné le nom de "loi de Grégoire"<sup>(5)</sup>, du nom du paléographe qui l'a décrite pour la première fois. Les scribes insulaires, là encore, se singularisent. Il existe une grande ressemblance entre le côté chair et le côté poil du parchemin qu'il utilisent, aussi observe-t-on dans les manuscrits qu'ils copient de nombreux cahiers où un côté chair est placé en regard d'un côté poil.

Le premier, M. Léon Gilissen<sup>(6)</sup>, a montré en 1972, à partir d'exemples qui s'échelonnent du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles que les cahiers d'un certain nombre de manuscrits avaient été constitués, suivant leur format, par le pliage d'une, deux ou quatre peaux. Dans ce cas, les feuillets de parchemin sont automatiquement disposés suivant la "loi de Grégoire", sans que l'on ait besoin d'invoquer chez les copistes une préoccupation d'ordre esthétique qui a cependant existé et qu'on observe aussi dans plusieurs *codices* de papyrus où les feuilles sont assemblées recto papyrologique contre recto et verso papyrologique contre verso.

Dans le monde latin, la feuille de parchemin qui enveloppe le cahier présente ordinairement son côté poil à l'extérieur alors que dans le monde grec ou byzantin, c'est le côté chair qui se trouve dans cette position. Il est intéressant de relever les manuscrits latins dont les cahiers présentent, par exception, le côté chair à l'extérieur. Cet indice, joint à quelques autres, donne parfois des indications sur la provenance d'un manuscrit.

Le pliage des feuilles de parchemin conduit à la réalisation de cahiers de formats différents selon qu'on utilise une, deux ou quatre peaux. Dans le

---

(4) Jean DESTREZ, *La pecia dans les manuscrits universitaires du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècles* (Paris, 1935), p. 47.

(5) C.R. GREGORY, «Les cahiers des manuscrits grecs», dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Comptes rendus, (1885), p. 261-268.

(6) Léon GILISSEN, *La composition des cahiers, le pliage du parchemin et l'imposition*, dans *Scriptorium*, 26 (1972), p. 3-33 ; *id.*, *Prolégomènes à la codicologie, recherches sur la construction des cahiers et la mise en page dans les manuscrits médiévaux* (Gand, 1977) (Les publications de Scriptorium, VII).

premier cas, on obtient l'équivalent d'un in-8°, dans le deuxième d'un in-4° et, enfin, d'un in folio. Cette manière de présenter les choses peut sembler théorique ; mais il est possible d'observer dans la réalité que des manuscrits produits dans des centres déterminés du IX<sup>e</sup> siècle, comme Tours, mais surtout vers 1100 à Limoges ou à Angers, peuvent être répartis suivant ces trois catégories. Certains types de livres, notamment ceux qui devaient être portatifs, comme les livres liturgiques, psautiers, évangiles, sacramentaires, sont ordinairement du format in-8°. Les livres d'étude, les collections des œuvres des Pères de l'Église, sont souvent in-4°. Le format in-folio est ordinairement adopté pour les bibles complètes en un ou deux volumes, à l'imitation du *Codex grandior* de Cassiodore et des nombreuses bibles copiées à Tours pendant la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

Ces observations permettent d'apprécier le nombre de peaux entières nécessaires pour la confection d'un volume. Une bible de 450 ff., exigeait 225 peaux, soit un véritable troupeau ; mais un manuscrit moyen d'une vingtaine de cahiers demandait autant de peaux pour le format in-8° et le double dans le cas d'un in-4°. Nous sommes ainsi bien loin des chiffres fantaisistes avancés par certains auteurs médiévaux<sup>(7)</sup>. On peut même se demander si les cahiers de douze feuillets et plus qui composent les bibles portatives du XIII<sup>e</sup> siècle, dites bibles de l'Université, n'étaient pas, eux aussi, réalisés par le pliage d'une peau. En effet, quand on calcule la surface du parchemin employé pour les réaliser, on arrive à un chiffre proche de la moitié d'un mètre carré, c'est-à-dire, en gros, celui d'une peau de mouton ou de chèvre.

Bien entendu, on a souvent constitué les cahiers en découpant les peaux aux dimensions désirées. Les feuilles ainsi obtenues étaient empilées côté chair contre côté chair, côté poil contre côté poil, sauf dans certains ateliers insulaires, comme nous venons de le voir. Dans ce cas, le copiste pouvait donner au livre les dimensions qu'il désirait, puisqu'il était affranchi des contraintes de la peau. C'est ainsi que plusieurs manuscrits de la basse Antiquité présentent un format presque carré qui correspondait vraisemblablement à des préoccupations esthétiques. Dans quelques-uns de ces manuscrits, les scribes ont même respecté des proportions particulières dans la mise en page qui ont abouti à faire de la surface écrite un carré parfait dont le côté mesure entre 14 et 18 cm<sup>(8)</sup>. Ces dimensions remarquables, obtenues dans des ateliers différents, résultaient très probablement de l'emploi de recettes dont une note ajoutée au IX<sup>e</sup> siècle sur un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris nous fournit sans doute un exemple. On le sait, l'époque carolingienne a

---

(7) Marcel THOMAS, *Introduction* à Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'apparition du livre...* (Paris, 1958), p. 5-6.

(8) Elias Avery LOWE, *Codices latini antiquiores*, IV, p. VI-VII.

marqué dans plusieurs domaines un retour à l'Antiquité, aussi n'est-ce certainement pas un hasard si certains ateliers comme Corbie ou Reims, entre autres, ont produit en nombre des manuscrits de format carré. Une autre tradition, remontant également à la basse Antiquité et qu'on observe dans de nombreux manuscrits médiévaux, consistait à donner à la surface écrite une hauteur égale au petit côté de la page.

Une fois assemblés en cahiers, les feuillets devaient subir de multiples opérations avant de recevoir l'écriture. Afin d'assurer la mise en page et la régularité de l'écriture, le scribe traçait une série de traits horizontaux et verticaux en se guidant sur des repères qui consistaient en petits trous percés dans le parchemin à l'aide d'un poinçon ou d'un canif. La manière dont ces trous sont disposés n'est pas indifférente. Dans de nombreux manuscrits, jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, à peu près, les feuillets d'un cahiers mis préalablement à plat étaient souvent réglés ensemble en une seule fois en appuyant fortement une pointe sèche. Il n'y avait donc besoin de percer des trous que sur le feuillet sur lequel exerçait sa pression l'outil du régleur ; mais, d'ordinaire, tous les feuillets d'un cahiers portent des trous.

Les trous qui méritent le plus de retenir l'attention sont ceux qui servent à guider le tracé des lignes rectrices. Les feuillets étant généralement dépliés pour être réglés, il suffisait de faire des trous sur les deux bords extérieurs de la feuille, si bien que, dans le manuscrit terminé, on voit seulement des trous alignés verticalement le long de la marge de gouttière. C'est le cas le plus général. Si les trous ont été percés très près du bord de la feuille, ils ont pu disparaître sous le couteau du relieur. Toutefois, dans la basse Antiquité et dans le très haut Moyen Age, on a pu percer des trous à l'intérieur de la partie de la page destinée à recevoir l'écriture, ce qui les rend pratiquement invisibles. Cette technique archaïque a été encore employée au début du IX<sup>e</sup> siècle dans des centres du Nord ou du Nord-Est de la France ou de la Germanie ; elle est encore attestée au moins dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle en Espagne.

Les scribes insulaires, toujours originaux, ont souvent pratiqué les piqûres sur les feuillets préalablement pliés. On voit donc des trous de chaque côté de la page, plus ou moins près de la pliure et du bord de gouttière. Cette méthode a été aussi parfois employée sur le Continent dans des centres sous influence insulaire, en particulier dans une série de manuscrits produits dans ce qu'il est convenu d'appeler l'atelier de la Cour de Charlemagne. Elle disparaît vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle. On voit apparaître une technique semblable à peu près au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ; mais cette fois dans des manuscrits réglés à la mine de plomb ou à l'encre et non plus à la pointe sèche.

Pendant tout le Moyen Age, et au-delà, on a utilisé une pointe sèche pour régler le parchemin. Cette pointe laissait sur le côté sur lequel elle était

appuyée, ordinairement le côté poil, une empreinte en creux ou sillon. Sur l'autre face de la feuille, apparaît un léger renflement, le billon. Comme pour les piquères, il existe différentes façons de procéder à la réglure.

On peut tout d'abord régler ensemble tous les feuillets d'un cahier mis à plat. L'empreinte de l'outil, très forte sur la feuille du dessus, devient de plus en plus faible. Parfois, pour remédier à cet inconvénient, on ne réglait que deux feuilles superposées à la fois. Le philologue américain Edward K. Rand, qui a le premier décrit ces techniques, parlait à leur propos de "old style". Sauf au milieu des cahiers et à leur jonction, à une face présentant des billons s'opposait une face présentant des sillons. Cela engendrait une certaine irrégularité à laquelle on a remédié en procédant à la réglure de chaque feuille individuellement, la pointe exerçant sa pression sur le côté poil. Dans les cahiers ainsi préparés, les feuillets de parchemin se présentaient donc côté poil contre côté poil, côté chair contre côté chair et billon contre billon, sillon contre sillon. C'est ce que Rand a appelé le "new style". Il est difficile de préciser à quelle époque est apparu le "new style". On l'observe, en même temps que le "old style" au IX<sup>e</sup> siècle. Ce dernier ne disparaît pas avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Il y a donc eu une longue cohabitation entre les deux.

Il existe enfin une méthode qu'on observe presque uniquement sur des manuscrits réalisés en Espagne. Aucune explication vraiment satisfaisante n'a été donnée sur cette méthode très particulière de réglure qui disparaît au XI<sup>e</sup> siècle. Tout se passe comme si on avait réglé les feuillets d'un cahier préalablement pliés, l'outil exerçant sa pression sur le premier feuillet et, à travers lui, sur le feuillet suivant ; puis, à travers le troisième sur le quatrième ; à travers le cinquième sur le sixième et enfin à travers le septième sur le huitième.

A l'exception de quelques très rares ouvrages de grand luxe, aucun manuscrit n'est réglé à la mine avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou le début du siècle suivant. Habituellement on parle de mine de plomb ; mais on ne connaît pas exactement la nature de l'instrument utilisé par les scribes. Des analyses récentes montrent que, pendant ce Moyen Age au moins, il s'agit bien de mine de plomb. Lorsque la réglure à la mine est pratiquée avec soin, elle a l'avantage de laisser des traces très peu visibles sur le parchemin et les pages de certains beaux livres se présentent à peu près comme celles de nos actuels livres imprimés. Dans le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, apparaît une nouvelle technique, la réglure à l'encre. Désormais, les trois types coexisteront jusqu'à la fin du Moyen Age, et même au-delà, puisqu'on a continué à faire des manuscrits encore pendant l'époque moderne.

Normalement, dans le monde latin, les scribes écrivent sur toutes les lignes rectrices tracées sur le parchemin ; mais, à partir des années 1230 environ, ils laissent parfois libre la première ligne qui sert ainsi, en quelque sorte, de cadre supérieur au texte écrit. Ce mince détail, résultat d'une évolu-

tion minutieusement décrite par Neil R. Ker<sup>(9)</sup>, est un repère chronologique intéressant pour apprécier l'âge d'un manuscrit copié à une époque où il est parfois difficile d'apprécier la date des écritures livresques d'une manière satisfaisante.

Une fois les feuilles de parchemin taillées et réglées, il était possible de les regrouper en cahiers prêts à recevoir l'écriture et, le cas échéant, une décoration. Pour être disposés en bon ordre lors de la reliure les cahiers étaient dotés d'une numérotation, la signature, ou de réclames... Le système le plus ancien, et qui a été employé pendant tout le Moyen Age, consiste à numéroter les cahiers au moyen de chiffres romains ou de lettres. A la fin du Moyen Age, les chiffres romains sont parfois remplacés par des chiffres arabes. Cette numérotation est inscrite sur le recto du premier feuillet de chaque cahier dans les manuscrits grecs. Dans le monde latin, l'usage est de la porter en bas du verso du dernier feuillet. Dans les manuscrits les plus anciens, ceux qui remontent aux V<sup>e</sup> - VII<sup>e</sup> siècles, les chiffres romains sont tracés près de la pliure, donc à droite de la page... Par la suite, ils occupent le milieu de la marge inférieure.

Le procédé de la réclame<sup>(10)</sup> consiste à écrire en bas de la dernière page d'un cahier les premiers mots du cahier suivant. Il existe des exemples isolés de ce procédé dans deux ou trois manuscrits des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, nombre tout à fait insignifiant quand on le compare à celui des manuscrits de cette époque conservés, plus de huit mille. En revanche, à partir du milieu du X<sup>e</sup> siècle, les réclames sont fréquemment attestées dans des manuscrits datés copiés en Espagne. L'exemple le plus ancien remonte précisément à 945. Les réclames apparaissent au siècle suivant en Italie, notamment dans le sud.... Elles se diffusent aussi dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle dans le Sud-Ouest de la France, sans aucun doute à cause de l'influence espagnole. Leur emploi se généralise dans tout le monde latin au cours du XII<sup>e</sup> siècle.

On remarquera que, sauf exception, les plus anciennes réclames apparaissent en Espagne et en Italie du Sud, régions en contact étroit avec le monde musulman. Nous nous sommes souvent demandé si les scribes latins n'auraient pas emprunté cet usage aux copistes musulmans ; mais nous n'avons pas encore obtenu de réponse bien satisfaisante à cette question.

Quoi qu'il en soit, on remarquera que, pendant tout le haut Moyen Age, seuls les cahiers présentent des systèmes de repérage permettant de les disposer

---

(9) Neil R. KER, *From above top Line to belowe tope Line, a change in scribal practice*, dans Neil R. KER, *Books, Collectors and Libraries, Studies in the Medieval Heritage* (London, 1985), p. 71-74.

(10) Jean VEZIN, «Observations sur l'emploi des réclames dans les manuscrits latins», dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 125 (1967), p. 5-33 ; id., «Codicologie comparée», dans *La paléographie hébraïque médiévale*, Paris, 11-13 septembre 1972 (Paris, 1972), p. 153-161. (Colloques internationaux du Centre national de la Recherche scientifique, 547).



en ordre pour la reliure. En revanche, sauf exceptions rarissimes, rien n'était prévu pour assurer une disposition convenable des feuilles à l'intérieur de chaque cahier. Il est étonnant, dans ces conditions, de constater que dans l'immense majorité des cas on n'observe pas d'irrégularités à l'intérieur des cahiers. Il n'est pas impossible que les scribes aient rendus solidaires les feuilles qui composent un cahier en les attachant les unes aux autres avec des liens. C'est ce qu'on peut toujours observer dans un petit manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle appartenant à la bibliothèque de la cathédrale de Durham et qui est demeuré sans reliure jusqu'à nos jours<sup>(11)</sup>. Il nous a été donné de relever dans trois manuscrits ayant conservé leur reliure du haut Moyen Age des vestiges d'un système de réunion des feuillets des cahiers ; mais il faudra multiplier les observations de cette sorte avant de pouvoir aboutir à des conclusions plus assurées.

Le problème de l'ordre des feuillets dans les cahiers s'est posé avec beaucoup plus d'acuité au XIII<sup>e</sup> siècle, à une époque où la réalisation des livres devient, comme nous l'avons déjà constaté, l'œuvre d'artisans laïcs. Désormais, plusieurs personnes intervenaient tour à tour pour la réalisation des livres soignés et l'on pourrait presque parler de manufacture à propos de certaines officines. Après le scribe, des rubricateurs traçaient titres, petites initiales et signes de paragraphe ; par la suite, la réalisation des enluminures demandait la collaboration de plusieurs spécialistes aux tâches bien définies. Au cours des diverses manipulations auxquelles ils étaient soumis, les feuillets auraient couru de grands risques d'être intervertis si les scribes n'avaient pas mis au point un procédé judicieux de repérage. Chaque cahier était affecté d'un numéro, d'une lettre ou d'un signe distinctif particulier. Cette marque était portée en bas, à droite du recto des feuillets formant la première partie du cahier. Cela revenait à repérer toutes les feuilles entrant dans la composition d'un cahier. Ces marques étaient accompagnées de signes variés servant, eux, à indiquer la place de chaque feuille à l'intérieur du cahier. Ainsi, toutes les confusions pouvaient-elles être évitées. On espère d'autre part parvenir un jour à déceler dans ces marques des habitudes d'ateliers.

Ce rapide examen des méthodes employées par les scribes du monde latin pour réaliser les cahiers destinés à former des livres montre, espérons-nous, que les techniques ont varié suivant les époques et les lieux. Des observations comparables sont possibles si l'on considère d'autres éléments matériels du livre, notamment la reliure. Une étude attentive de certaines de leurs particularités, même infimes en apparence, peut se révéler très féconde en permettant soit d'opérer des rapprochements qui peuvent être significatifs, soit de relever des indications de datation ou de localisation susceptibles d'orienter une recherche.

---

(11) A. L. DOYLE, «Further observations on Durham Cathedral MS. A.IV.34», dans *Varia codicologica, Essays, presented to G.I. Lieftinck*, 1 (Amsterdam, 1972), p. 35-47, ill.